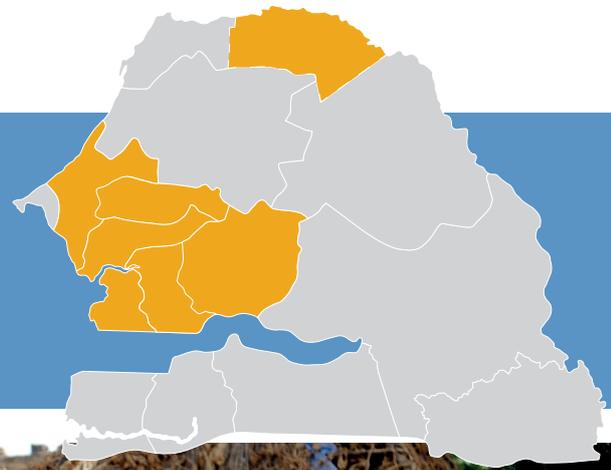




EAU ET ASSAINISSEMENT

SEN/302



SECTEUR | Eau et assainissement

PIC V | 2024-2030

DURÉE | 84 mois (2024-2030)

POPULATION CIBLE | Populations rurales

POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

Lettre de politique sectorielle de développement

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités locales et de l'Aménagement des territoires.

BUDGET | 42,124 MEUR (Ministère des Affaires étrangères et européennes de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur : 28,9 MEUR et ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité : 13,224 MEUR)



Si le Sénégal a réalisé des progrès considérables en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, plusieurs défis majeurs subsistent. Le programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide et solide s'inscrit dans ce contexte et dans l'atteinte de l'objectif de développement durable n°6, afin de garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, tout en assurant une gestion intégrée et durable des ressources en eau.

Les activités concourent avec les orientations du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, déclinées suivant quatre programmes (Programme de coordination et de gestion administrative, Programme de gestion intégrée des ressources en eau, Programme d'accès à l'eau potable et Programme d'assainissement et de gestion des eaux pluviales).

Le programme vise à promouvoir une approche basée sur la sécurité de l'eau et la préservation de l'environnement afin de renforcer la résilience et garantir l'accès à des services durables d'eau et d'assainissement (liquide et solide), à travers des solutions innovantes renforçant l'économie circulaire. La priorité est donnée au financement de travaux d'infrastructures et à l'accompagnement de projets pilotes et d'expérimentations en milieu rural, afin de capitaliser les résultats au niveau national et favoriser le passage à l'échelle des bonnes pratiques.

Les actions sont menées prioritairement dans les zones rurales (à l'exception de la gestion des déchets solides en zone urbaine) et selon deux échelles de gestion territoriale :

l'échelle des bassins hydrographiques – Unité de gestion de planification du Bassin arachidier – et l'échelle des collectivités territoriales – les communes et conseils départementaux des régions de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine et Saint-Louis.

Les bénéficiaires finaux sont les populations des zones prioritaires identifiées qui bénéficieront d'un accès amélioré à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, ainsi qu'à une ressource en eau gérée de manière plus équitable. Les femmes et les jeunes de 18 à 35 ans sont particulièrement ciblés grâce à des nouveaux ouvrages d'accès inclusif à l'eau potable et via les activités agroéconomiques liées à l'eau.

Parmi les grandes orientations, nous retrouvons des principes majeurs à appliquer à l'ensemble des axes programmatiques du Programme indicatif de coopération V, notamment :

- le principe de *leaving no one behind* ;
- les thématiques transversales du genre, des droits humains et de la durabilité environnementale ;
- la territorialisation des politiques publiques, notamment à travers la déconcentration et la décentralisation ;
- le renforcement des capacités ;
- la digitalisation et les technologies de l'information et de la communication ;
- l'intersectorialité.

LOGIQUE DE L'INTERVENTION ET CHAÎNE DE RÉSULTATS

Objectif global : contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement (liquide et solide) tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau

Objectif spécifique : promouvoir une approche basée sur la sécurité de l'eau et la préservation de l'environnement afin de renforcer l'accès à des services durables d'eau et d'assainissement pour tous les usagers

Résultat 1

La gestion intégrée des ressources en eau est améliorée à travers le renforcement de l'approche « sécurité de l'eau » et la résilience au changement climatique.

Résultat 2

L'accès sécurisé et inclusif à l'eau potable et à l'eau utilisée pour les activités génératrices d'emploi est promu.

Résultat 3

L'accès sécurisé et inclusif aux services d'assainissement liquide et lié aux opportunités d'économie circulaire est promu.

Résultat 4

La production des déchets est réduite par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Résultat 5

La gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement est améliorée.

APPUIS À VENIR

Gestion intégrée des ressources en eau

- des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux effets du changement climatique sont soutenues ;
- le Plan d'action national pour la sécurité de l'eau est soutenu ;
- le système d'information pour le *monitoring* des ressources en eau est renforcé.

Accès à l'eau

- les eaux non facturées dans les zones de délégations de service public opérationnelles sont réduites ;
- l'empreinte carbone des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural est diminuée ;
- l'eau agricole est promue ;
- l'accès (y compris inclusif) à l'eau est renforcé dans les centres de santé et les centres de formation professionnelle.

Accès aux services d'assainissement liquide

- l'assainissement de certains gros centres ruraux est amélioré ;
- l'approche marketing de l'assainissement en milieu rural est promue ;
- l'assainissement inclusif dans les structures sanitaires et scolaires est renforcé ;
- l'assainissement durable dans les zones insulaires est soutenu.

Gestion des déchets

- la chaîne de services de gestion des déchets solides (GDS) est opérationnelle et améliorée dans les communes de Kaolack et Latmingué ;
- le recyclage et la valorisation des déchets sont renforcés dans les communes de Kaolack et Latmingué ;
- les populations sont sensibilisées sur la GDS et l'importance de préserver la nature et le climat ;
- les actions de GDS ciblées font l'objet d'un suivi intégrant les aspects environnementaux et climatiques.

Gouvernance du secteur

- la gestion axée sur les résultats est renforcée ;
- le cadre réglementaire est renforcé ;
- le pilotage et la coordination interne et externe du programme sont assurés.

CONTACT LUXDEV

Bureau Sénégal | Programme SEN/302
Fann Résidence, Immeuble Résidence NAJA - Lot n°3, Rue E x David Diop
Dakar, SÉNÉGAL

